

Interpellation présentée par le député:

M. Jacques Follonier

Date de dépôt : 12 mars 2008

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Soutien aux enseignants, respect et sérénité à l'école

I. Etat des lieux

En janvier 1999, l'enseignant saint-gallois Paul Spirig était assassiné par balles par un père d'élève. L'affaire avait défrayé la chronique.

Heureusement, de tels cas restent rarissimes. Il n'empêche, le climat social dans le milieu scolaire reste délétère. Les cas d'abus sexuels entre mineurs, mais aussi de violence physique ou verbale entre élèves, parents et enseignants sont nombreux. Sans négliger également les problèmes liés à l'intégration de populations migrantes, souvent fragilisées par un vécu violent dans leur pays d'origine, (conflits armés, violence institutionnelle, etc.) et par une précarité sociale et culturelle importante.

Dans cet environnement, l'école doit redevenir un lieu de respect et de non-violence. C'est le seul moyen de lui permettre d'exercer encore durablement son rôle, tel que défini par l'article 4 de la loi sur l'instruction publique (C 1 10) :

Enseignant : un métier sous stress

Décembre 2003, le Département de l'action sociale et de la santé (DASS) publiait une étude intitulée: « La santé des enseignants et des éducateurs de l'enseignement primaire. Rapport à l'organisation du travail ¹ ».

¹ Jean-Pierre PAPART : *La santé des enseignants et des éducateurs de l'enseignement primaire. Rapport à l'organisation du travail*. Actions en Santé Publique,

Cette étude aboutit à des constats parfois préoccupants, toujours intéressants. Ainsi l'on y apprend que, bien que les enseignants n'expriment pas de crainte par rapport au chômage², contrairement à d'autres professions, « le niveau moyen de stress ressenti par les enseignants - surtout les maîtres principaux - est assez élevé, plus important par exemple que celui rencontré par le personnel, tant cadre qu'ouvrier, des entreprises de production industrielle, que celui du personnel qualifié et non qualifié des professions tertiaires de service aux personnes. L'auteur de ce rapport n'a rencontré, depuis quatre ans qu'il travaille à la promotion de la santé au travail, qu'un seul collectif significativement plus stressé que celui des enseignants, c'est celui des médecins hospitaliers.³ »

Surconsommation d'alcool et médicale

Ce stress produit des effets statistiques inquiétants pour la santé du personnel enseignant. Ainsi, 17,2% des enseignants hommes présentent une « consommation à risque » d'alcool, un taux « élevé, même en comparaison avec plusieurs autres secteurs professionnels⁴ ».

15,3% des enseignants (hommes et femmes) consomment des tranquillisants, 8,7% des femmes prennent des antidépresseurs, dont 6,8% tous les jours ou presque (respectivement 6,6% et 4,7% pour les hommes)⁵.

La consommation médicale, selon l'étude, est comparativement élevée en ce qui concerne les consultations de psychiatrie (2,9 par an et par enseignant). Et « près de la moitié du personnel (46%) consultent en physiothérapie (ou assimilé) au moins une fois l'an, bien davantage que des collectifs pourtant plus affectés encore par les maux de dos. La consommation en physiothérapie est de 3,5 consultations par enseignant par an.⁶ » Or les douleurs dorsales, dans des métiers sans sollicitation physique majeure, sont souvent symptomatiques de stress.

éd : République et canton de Genève, DASS, Secteur des programmes de prévention et de promotion de la santé, décembre 2003.

² Op. cit., p. 14.

³ Op. cit., p. 15.

⁴ Op. cit., p. 33.

⁵ Ibidem.

⁶ Op. cit., pp. 34-35.

Les origines du stress et la protection contre le stress

L'étude se fonde sur le modèle bien connu de Karasek-Johnson. Ce modèle élaboré entre les années 1979 et 1990 par les chercheurs Karasek et Johnson étudie les facteurs générateurs et réducteurs de stress au travail. Sur l'axe producteur de stress, on trouve la « demande psychologique liée à la charge de travail ». Sur l'axe protecteur, on trouve « la marge de manœuvre ou la latitude de décision du travailleur », ainsi que « le soutien professionnel, tant hiérarchique que collégial. » Johnson a ajouté au modèle de Karasek un troisième facteur protecteur contre le stress : « le soutien social » de l'environnement personnel du travailleur.

La « demande psychologique liée à la charge de travail » dépend bien sûr de chaque enseignant et de chaque situation. Ainsi, un enseignant soumis à de fortes contraintes sociales (l'étude évoque l'intégration d'élèves étrangers issus de cultures très différentes comme un facteur de stress, de même que les attentes croissantes des parents d'élèves) sera plus stressé qu'un enseignant placé dans un environnement social homogène et stable.

En revanche, on pourrait croire qu'un enseignant expérimenté sera moins stressé qu'un jeune enseignant par rapport à la charge de travail. Or l'étude pointe du doigt un élément curieux, c'est que la « frustration, ainsi que d'autres dimensions du stress, est plus marquée, non pas en début de carrière, mais de façon nette après une dizaine d'années d'expérience professionnelle. (...) Au total, contrairement à ce qui est observé dans la plupart des milieux professionnels, le stress ne s'améliore pas avec l'expérience.⁷ »

Ainsi, alors que les facteurs générateurs de stress devraient en principe s'atténuer par l'expérience, le stress total est plus élevé avec les années. Ce qui signifie donc que les facteurs réducteurs de stress (latitude de décision, soutien professionnel, soutien social) sont insuffisants.

Manque de soutien professionnel

Or l'étude démontre que les enseignants bénéficient d'un soutien social (de leur famille, de leurs amis) supérieur à la moyenne. De même, ils bénéficient d'une autonomie et d'une latitude de décision relativement bonne - même si de nombreux enseignants interrogés ont signalé de ce point de vue une baisse importante de cette latitude en raison des exigences de la rénovation du primaire⁸.

⁷ Op. cit., p. 15.

⁸ L'étude fourmille de citations éloquentes : « Sensation de perdre chaque semaine du temps en conseils, en activités dispersées dites « pédagogiques »... cela au détriment

C'est surtout du côté du soutien professionnel, du soutien de l'institution, que le bât blesse. L'étude est parfaitement explicite : « Contrairement à la latitude de décision, l'autre facteur protecteur contre le stress, le soutien professionnel, est malheureusement problématique, du moins pour ce qui est de la composante hiérarchique.⁹ » Malheureusement, alors que l'étude produit des éléments statistiques concrets sur le respect ressenti par les enseignants auprès de leurs collègues (95,6%), de leurs élèves (94,4%) et des parents d'élèves (89,9%), elle ne fournit pas de chiffre sur le respect de la hiérarchie.

Stress et violence à l'école

Le stress vécu par les enseignants se manifeste également dans d'autres chiffres spectaculaires¹⁰. Au cours des 12 mois précédant l'enquête :

- 8,5% des enseignants affirment avoir eu recours au moins une fois à la violence physique envers au moins un élève ;
- 30,5% des enseignants affirment avoir eu recours au moins une fois à la violence verbale envers au moins un élève ;
- 9,6% des enseignants affirment avoir été victimes de violence physique de la part d'au moins un élève ;
- 29,6% des enseignants affirment avoir été victimes de violence verbale de la part d'au moins un élève ;
- 20,7% des enseignants affirment avoir été victimes de violence verbale de la part d'au moins un parent d'élève.

des élèves auxquels je consacre évidemment moins de temps ». Ou encore : « Et la pression des parents et de la direction se fait de plus en plus forte, ce qui cause un stress quasi permanent. Après une journée de travail + les rendez-vous avec les parents + les réunions de la rénovation + le travail de préparation, on se sent « vidé », exténué. » Ou encore : « Depuis la rénovation, je me sens beaucoup plus stressée, beaucoup trop de réunions inutiles qui ne m'apportent que peu de satisfaction. Trop de temps perdu au détriment de mes élèves et de mes propres enfants. » Ou encore : « Cette enquête parvient à une période où justement la pression de la hiérarchie et la bureaucratisation de l'enseignement font peser une chape de travail supplémentaire qui démotive beaucoup. » Op. cit., p. 28.

⁹ Op. cit., p. 23. Diverses citations préoccupantes au cours des pp. 22 à 24.

¹⁰ Op. cit., p. 38.

II. Mesures

Afin de réduire les facteurs générateurs de stress et d'améliorer les facteurs protecteurs contre le stress, nous proposons un ensemble de mesures.

Tout d'abord, parmi les facteurs générateurs de stress, on a vu que les attentes complexes, souvent contradictoires et la baisse progressive de l'autonomie de l'enseignant dans le processus de rénovation du primaire ont joué un rôle important. La votation du 26 septembre 2006 réintroduisant l'évaluation certificative et chiffrée, ainsi que le règlement de l'enseignement primaire (C 1 10 21) modifié après cette votation par le Conseil d'Etat auront certes un impact favorable. Ils entraînent en effet une stabilité accrue du secteur par rapport à la grande période de mutations multiples qui ont précédé de peu l'étude citée.

En revanche, il paraît évident que l'institution scolaire n'a jusqu'ici pas suffisamment tenu compte des différents facteurs de stress.

1. Attitude des parents

- 1.1 D'une manière générale, le DIP veille à mieux clarifier le rôle des parents dans le cadre scolaire. Leur participation est certes essentielle. Mais ils doivent avant tout veiller à assumer leur rôle d'éducation. Le choix des méthodes pédagogiques et le niveau d'exigences scolaires restent l'affaire de l'institution et des enseignants.
- 1.2 Le DIP doit lui-même dénoncer pénalement toute violence, verbale ou physique, d'un parent d'élève à l'égard des enseignants, quel que soit le statut légal du parent.
- 1.3 Le DIP doit garantir la présence d'un représentant de la hiérarchie lors d'entretiens avec des parents d'élèves si l'enseignant le demande.
- 1.4 Le DIP peut imposer des mesures aux parents dont les élèves ne respectent pas, de manière répétée, le règlement en vigueur dans l'établissement scolaire. Ces mesures peuvent s'étendre des cours de parentalité à l'amende.
- 1.5 La présence des parents aux réunions de parents est obligatoire. En cas d'absences répétées, les parents sont mis à l'amende.

2. Attitude des élèves

- 2.1 Le DIP doit promulguer un code vestimentaire pour les élèves, interdisant par exemple les tenues sexy, les vêtements de sport, les accessoires tels que chaînes, les tenues évoquant des tenues de combat.
- 2.2 En parallèle, le DIP doit exiger de la part des enseignants le respect d'un code vestimentaire minimal.
- 2.3 Le DIP doit interdire l'usage des téléphones portables en classe et dans l'environnement immédiat de l'école par les élèves.
- 2.4 Le DIP doit interdire le tutoiement des enseignants par les élèves.
- 2.5 Le DIP doit sanctionner toute dégradation du matériel scolaire ou des locaux scolaires par des élèves. La sanction est systématiquement assortie du devoir de participer à la remise en état du matériel (ex : nettoyage de tags). Les établissements victimes d'actes de vandalisme répétés ou autour desquels le corps enseignant observe la présence d'activités menaçant la sécurité des élèves peuvent être placés sous vidéo-surveillance.
- 2.6 Le DIP doit interdire plus rigoureusement l'accès à l'établissement scolaire à toute personne extérieure à l'équipe enseignante ou aux élèves, sauf justification (visite de parents d'élèves, intervenants extérieurs, etc.).
- 2.7 Le comportement de l'élève fait l'objet d'une note mensuelle, avec une moyenne portée dans le livret scolaire au terme de chaque période. Cette note est prise en considération dans le bilan certificatif de fin d'année et de fin de cycle.

3. Intégration d'élèves étrangers

- 3.1 Les parents migrants, quel que soit leur statut légal, doivent suivre lors de l'inscription de leur enfant un cours les informant des règles et du fonctionnement de l'institution scolaire genevoise et suisse. Au besoin, ces cours sont dispensés en collaboration avec les associations de migrants et en présence d'interprètes.
- 3.2 Dans la mesure du possible, le DIP garantit aux enfants allophones la possibilité de bénéficier d'un enseignement gratuit de leur langue maternelle, en dehors des heures de cours. La maîtrise de la langue maternelle est en effet un élément essentiel pour la capacité d'apprendre de nouvelles langues.

- 3.3 Les enseignants suivent une formation sur la gestion des différences culturelles et religieuses.

4. Soutien hiérarchique

- 4.1 Mesures visées à l'article 1.
- 4.2 Le DIP offre à tous les enseignants une formation sur la gestion des conflits.

Je demande au département de l'instruction publique de bien vouloir faire l'inventaire des mesures prises concernant cette problématique et d'indiquer si le département compte relancer l'étude de 2003, ainsi que de se prononcer sur les différentes mesures proposées dans cette interpellation

Je remercie d'avance le département pour les réponses à cette interpellation.